

# Succession et les couples LGBT+



## Succession et les couples lgbt+

La question de la succession est un sujet complexe qui soulève de nombreux défis juridiques et sociétaux, notamment en ce qui concerne les couples de même sexe et les personnes LGBT+ en France.

Pour la résolution de vos problèmes relatifs de succession, nos avocats sont disposés à vous aider.

Téléphonez-nous au : 01 43 37 75 63 ou remplissez le [formulaire](#) en cliquant sur le lien

Alors que la société évolue et que les droits des personnes LGBT+ sont de plus en plus reconnus, il reste encore des obstacles à surmonter dans le domaine de la succession.

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les couples de même sexe et les personnes LGBT+ lorsqu'il s'agit de régler

une succession en droit français est la reconnaissance des partenariats enregistrés.

En France, il existe différents types de partenariats enregistrés, tels que le Pacte civil de Solidarité (PACS) et le mariage. Cependant, la question de la succession reste complexe pour ces couples, car certains droits et protections inhérents au mariage ne sont pas automatiquement étendus aux partenariats enregistrés.

Le PACS, par exemple, offre certaines protections en matière de succession, mais elles sont souvent limitées par rapport aux droits conférés par le mariage. Les couples de même sexe et les personnes LGBT+ qui ont choisi de se pacser peuvent donc rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agit de transmettre leurs biens à leur partenaire en cas de décès. De plus, la reconnaissance des partenariats enregistrés à l'étranger peut également poser des problèmes, car tous les pays n'accordent pas les mêmes droits et protections aux couples de même sexe.

Outre la reconnaissance des partenariats enregistrés, les couples de même sexe et les personnes LGBT+ sont également confrontés à des défis spécifiques liés à la reconnaissance des familles choisies.

Les familles choisies sont des structures familiales qui diffèrent des modèles traditionnels et qui peuvent inclure des familles recomposées, des familles monoparentales ou des familles formées par des amis proches. Cependant, ces familles choisies ne bénéficient pas toujours de la même reconnaissance et des mêmes droits en matière de succession que les familles traditionnelles.

Les personnes LGBT+ peuvent donc rencontrer des difficultés pour assurer la transmission de leurs biens à leur famille choisie en cas de décès. Les différences de traitement en matière de succession entre les familles traditionnelles et

les familles choisies peuvent créer des situations injustes et compliquer davantage la planification successorale pour les personnes LGBT+. Face à ces défis, des avancées législatives ont été réalisées ces dernières années pour renforcer la protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions en France.

Des réformes législatives et des décisions de justice ont contribué à améliorer la reconnaissance des partenariats enregistrés et à étendre les droits successoraux des couples de même sexe et des personnes LGBT+. Cependant, il reste encore des enjeux et des défis à relever pour une meilleure protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions.

Dans cette étude, nous examinerons donc de manière approfondie les défis spécifiques auxquels sont confrontés les couples de même sexe et les personnes LGBT+ lorsqu'il s'agit de régler une succession en droit français, en mettant l'accent sur la reconnaissance des partenariats enregistrés et des familles choisies. Nous analyserons les différentes options légales disponibles, les obstacles rencontrés et les avancées réalisées.

Nous examinerons également les perspectives d'évolution et les enjeux futurs pour une meilleure protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions en France.

## **I. Les défis juridiques liés à la succession des couples de même sexe et des personnes LGBT+ en France**

# **A. La reconnaissance des partenariats enregistrés**

## **1. Présentation des différents types de partenariats enregistrés existants en France (PACS, mariage) et de leurs implications juridiques en matière de succession.**

En France, il existe deux principaux types de partenariats enregistrés :

Le Pacte civil de Solidarité (PACS) et le mariage (PACS ART.515-1 et Mariage ART.143 du Code civil). Ces deux formes de partenariat offrent des droits et des protections juridiques, mais ils diffèrent en termes de reconnaissance et d'implications en matière de succession.

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, qu'elles soient de même sexe ou de sexe différent. Il offre certains droits similaires à ceux du mariage, tels que la possibilité de déclarer une imposition commune et de bénéficier de certaines protections sociales.

Cependant, en matière de succession, le PACS ne confère pas automatiquement les mêmes droits que le mariage. Lorsqu'un partenaire pacsé décède, l'autre partenaire n'a pas le statut d'héritier réservataire, c'est-à-dire qu'il n'a pas automatiquement droit à une part de l'héritage. Cependant, le PACS permet aux partenaires de se désigner mutuellement comme bénéficiaires d'une assurance-vie ou d'un contrat de prévoyance, ce qui peut faciliter la transmission de biens en cas de décès.

Le mariage, quant à lui, offre une reconnaissance plus complète en matière de succession. Les époux bénéficient du statut d'héritier réservataire, ce qui signifie qu'ils ont automatiquement droit à une part de l'héritage de leur

conjoint décédé. (1)

De plus, le mariage permet d'établir plus facilement des régimes matrimoniaux spécifiques, tels que le régime de communauté universelle ou de séparation de biens, qui peuvent avoir des implications sur la transmission des biens en cas de décès. Il est important de noter que la reconnaissance des partenariats enregistrés peut varier d'un pays à l'autre. Si un couple de même sexe est pacsé en France, par exemple, la reconnaissance de leur partenariat dans un autre pays peut être limitée ou inexistante. Cela peut poser des défis supplémentaires lorsqu'il s'agit de régler une succession internationale pour les couples de même sexe et les personnes LGBT+.

En résumé, la reconnaissance des partenariats enregistrés en France, tels que le PACS et le mariage, a des implications juridiques différentes en matière de succession. Alors que le mariage offre une reconnaissance plus complète en tant qu'époux héritier réservataire, le PACS offre des droits limités et peut nécessiter des mesures supplémentaires, telles que la désignation comme bénéficiaire d'une assurance-vie, pour faciliter la transmission des biens en cas de décès.

La reconnaissance des partenariats enregistrés à l'étranger peut également poser des défis supplémentaires pour les couples de même sexe et les personnes LGBT+ en matière de succession.

## **2. Analyse des droits et des protections offerts aux couples de même sexe et aux personnes LGBT+ en matière de succession selon le type de partenariat enregistré choisi.**

La reconnaissance des partenariats enregistrés pour les couples de même sexe et les personnes LGBT+ en France présente certains défis juridiques liés à la succession. (2) L'analyse

des droits et des protections offerts dépend du type de partenariat enregistré choisi. Voici quelques points importants à prendre en compte :

1. Le Pacte civil de solidarité (PACS) : Le PACS est un partenariat enregistré ouvert aux couples de même sexe et aux couples hétérosexuels. En matière de succession, les partenaires pacsés ne bénéficient pas automatiquement des mêmes droits que les époux mariés. Cependant, ils peuvent rédiger un testament pour se désigner mutuellement comme héritiers et bénéficier ainsi d'une protection successorale.
2. Le mariage : Depuis 2013, le mariage est ouvert aux couples de même sexe en France. Les époux bénéficient des mêmes droits et protections en matière de succession que les couples hétérosexuels mariés. Cela inclut le droit de succession, le droit à une part de l'héritage du conjoint décédé et la possibilité de bénéficier d'une exonération fiscale sur les droits de succession.
3. Les personnes non mariées : Pour les personnes LGBT+ qui ne sont ni mariées ni pacsées, la situation en matière de succession peut être plus complexe. En l'absence de statut juridique spécifique, elles doivent se tourner vers d'autres mécanismes de protection successorale, tels que la rédaction d'un testament ou la désignation d'un bénéficiaire d'une assurance-vie.

Il est important de consulter un avocat spécialisé en droit de la succession pour obtenir des conseils juridiques personnalisés en fonction de votre situation spécifique. Les lois et les réglementations en matière de succession peuvent varier, il est donc essentiel de comprendre vos droits et les options disponibles pour assurer une protection adéquate de votre patrimoine.

## **B. Les défis spécifiques aux familles choisies**

- 1. Explication des enjeux liés à la reconnaissance des familles choisies, telles que les familles recomposées, les familles monoparentales ou les familles formées par des amis proches.**

Les familles choisies, telles que les familles recomposées, les familles monoparentales ou les familles formées par des amis proches, rencontrent des défis spécifiques en matière de succession en France. Voici quelques-uns des enjeux liés à la reconnaissance de ces familles :

1. **Famille recomposée** : Une famille recomposée est formée lorsque l'un ou les deux partenaires ont des enfants d'une relation précédente. En cas de décès d'un partenaire, il peut y avoir des questions concernant l'héritage des biens et les droits des enfants issus de la relation précédente. Il est important de mettre en place des dispositions testamentaires claires pour assurer la protection des intérêts de tous les membres de la famille recomposée.
2. **Famille monoparentale** : Les familles monoparentales, où un seul parent élève un enfant, peuvent également rencontrer des défis en matière de succession. Il est essentiel de désigner un tuteur légal pour l'enfant en cas de décès du parent. De plus, il est recommandé de rédiger un testament pour spécifier les souhaits concernant l'héritage et la protection de l'enfant.
3. **Famille formée par des amis proches** : Certaines personnes choisissent de former une famille avec des amis proches plutôt qu'avec un partenaire romantique. Pour ces familles, la reconnaissance légale et les droits en matière de succession peuvent être limités.

Il est important de consulter un avocat spécialisé pour explorer les options disponibles, telles que la rédaction d'un testament ou l'établissement de contrats spécifiques pour protéger les intérêts de tous les membres de la famille.

Il est crucial de comprendre que les familles choisies peuvent être différentes des modèles traditionnels de famille, mais elles méritent une reconnaissance et une protection juridique appropriées. Il est recommandé de consulter un avocat spécialisé en droit de la famille pour obtenir des conseils sur la manière de protéger vos droits et les droits de vos proches dans le cadre de la succession.

## **2. Étude des difficultés rencontrées par les personnes LGBT+ pour assurer la transmission de leurs biens à leurs familles choisies et les différences de traitement en matière de succession par rapport aux familles traditionnelles.**

Les personnes LGBT+ en France rencontrent des défis spécifiques en matière de succession et de transmission de leurs biens à leurs familles choisies. Voici quelques-unes des difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées, ainsi que les différences de traitement par rapport aux familles traditionnelles :

1. Reconnaissance légale : Jusqu'en 2013, les couples de même sexe n'avaient pas le droit de se marier en France. Cela signifie que les partenaires de même sexe qui étaient en union civile ou en concubinage n'avaient pas les mêmes droits en matière de succession que les couples hétérosexuels mariés. Même après la légalisation du mariage pour tous, certaines différences subsistent en termes de droits successoraux pour les couples de même sexe.
2. Adoption : Les couples de même sexe en France peuvent

adopter conjointement un enfant depuis 2013. Cependant, il peut y avoir des différences de traitement en matière de succession lorsque l'enfant est un enfant biologique d'un seul parent, adopté par l'autre parent du couple. Les droits de succession peuvent varier en fonction de la relation légale entre l'enfant et le parent non biologique.

3. Absence de lien biologique : Dans les familles choisies LGBT+, il y a souvent une absence de lien biologique entre certains membres de la famille. Par exemple, dans une famille composée de deux femmes, si l'une d'entre elles décède, les enfants biologiques de l'autre femme peuvent hériter de manière automatique, mais les enfants biologiques de la femme décédée ne bénéficieront pas des mêmes droits successoraux.
4. Protection des partenaires non mariés : Les couples non mariés, qu'ils soient de même sexe ou de sexe différent, peuvent rencontrer des difficultés en matière de succession. En l'absence de lien conjugal, les partenaires non mariés peuvent ne pas bénéficier des mêmes droits successoraux que les conjoints mariés.

Il est donc essentiel de mettre en place des dispositions testamentaires claires pour assurer la protection des intérêts des partenaires non mariés. Il est important de souligner que la France a pris des mesures pour améliorer la protection des droits successoraux des personnes LGBT+. Cependant, il reste encore des différences de traitement par rapport aux familles traditionnelles. Il est recommandé de consulter un avocat spécialisé en droit de la famille et en droit des successions pour comprendre vos droits et les options disponibles pour protéger vos intérêts et ceux de vos familles choisies.

## **II. Les avancées législatives et les perspectives d'évolution pour une meilleure protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions en France :**

### **A. Les avancées législatives récentes**

- 1. Présentation des réformes législatives ou jurisprudentielles récentes visant à renforcer la protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions en France.**

En France, plusieurs avancées législatives et jurisprudentielles récentes ont visé à renforcer la protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions. Voici quelques exemples : 1. Mariage pour tous : En 2013, la loi sur le mariage pour tous a été adoptée en France, permettant aux couples de même sexe de se marier légalement. Cette avancée a eu un impact significatif sur la protection des droits successoraux des couples de même sexe, leur permettant de bénéficier des mêmes droits et protections que les couples hétérosexuels en matière de succession.

- 2. Évolution des droits successoraux : La jurisprudence a également évolué pour reconnaître et protéger les droits successoraux des partenaires de même sexe et des familles choisies.**

Par exemple, la Cour de cassation a rendu des arrêts qui reconnaissent le droit du partenaire de même sexe à hériter et

à bénéficier des droits successoraux après le décès de son partenaire. B- Perspectives d'évolution pour une meilleure protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions en France :

1. Élargissement des droits successoraux : Il est possible que les droits successoraux des couples de même sexe continuent d'être élargis pour garantir une égalité totale avec les couples hétérosexuels. Cela pourrait inclure la reconnaissance des droits successoraux automatiques pour les partenaires de même sexe sans nécessiter de dispositions spécifiques.
2. Renforcement de la reconnaissance des familles choisies : Il existe une prise de conscience croissante de l'importance des familles choisies dans la vie des personnes LGBT+. Les perspectives d'évolution incluent donc une meilleure reconnaissance des droits successoraux des membres des familles choisies, permettant aux personnes LGBT+ de désigner et de protéger légalement les personnes qui sont importantes pour elles.
3. Sensibilisation et éducation : Une meilleure protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions nécessite également une sensibilisation et une éducation accrues. Les campagnes de sensibilisation peuvent contribuer à faire évoluer les mentalités et à promouvoir l'égalité des droits dans le domaine des successions. Il est important de noter que l'évolution du droit dépend de nombreux facteurs, y compris le contexte politique et social. Les perspectives d'évolution mentionnées sont des possibilités, mais elles ne garantissent pas des changements immédiats. Il est essentiel de rester informé des développements juridiques et de consulter un avocat spécialisé pour obtenir des conseils juridiques spécifiques à votre situation.

## **2. Analyse des conséquences de ces avancées sur la reconnaissance et la protection des droits successoraux des couples de même sexe et des personnes LGBT+.**

Les avancées législatives récentes en France, telles que le mariage pour tous et l'évolution des droits successoraux, ont eu des conséquences significatives sur la reconnaissance et la protection des droits successoraux des couples de même sexe et des personnes LGBT+.

1. Reconnaissance du mariage pour tous : Le mariage pour tous a permis aux couples de même sexe de se marier légalement en France. En conséquence, les couples de même sexe bénéficient désormais des mêmes droits et protections que les couples hétérosexuels en matière de succession. Ils peuvent se désigner mutuellement comme héritiers, bénéficier de l'usufruit sur les biens du conjoint décédé et avoir accès à la part réservataire en cas de succession.
2. Évolution des droits successoraux : La jurisprudence a également évolué pour reconnaître et protéger les droits successoraux des partenaires de même sexe et des familles choisies. Par exemple, la Cour de cassation a jugé que le partenaire de même sexe pouvait être considéré comme un héritier en l'absence de dispositions spécifiques. Cela a permis une meilleure protection des droits successoraux des couples de même sexe et des personnes LGBT+.
3. Égalité des droits : Les avancées législatives récentes ont contribué à renforcer l'égalité des droits entre les couples de même sexe et les couples hétérosexuels dans le domaine des successions. Les couples de même sexe peuvent désormais planifier leur succession de la même manière que les couples hétérosexuels, en utilisant des outils tels que les testaments, les donations et les contrats de mariage. Ces avancées législatives ont donc

eu pour effet de reconnaître et de protéger les droits successoraux des couples de même sexe et des personnes LGBT+. Cependant, il est important de noter qu'il existe encore des défis et des disparités dans la protection des droits successoraux pour les personnes LGBT+. Certaines questions juridiques complexes peuvent survenir, notamment en ce qui concerne les familles choisies et les situations de cohabitation non maritale. Il est donc recommandé de consulter un avocat spécialisé pour obtenir des conseils juridiques adaptés à votre situation spécifique.

## **B. Les perspectives d'évolution et les enjeux futurs**

### **1. Discussion des enjeux et des défis persistants dans la protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions en France.**

La protection des droits des personnes LGBT+ dans les successions en France est un sujet qui continue d'évoluer et de susciter des débats. (3) Voici quelques-uns des enjeux et défis persistants :

1. Reconnaissance des partenariats enregistrés : Bien que le PACS permette aux couples de même sexe de bénéficier de certains droits, il existe toujours des différences de traitement par rapport au mariage. Certains militants plaident pour une égalité totale des droits en matière de succession, quelle que soit la forme d'union choisie.
2. Reconnaissance des familles choisies : Les familles choisies, telles que les familles recomposées ou formées par des amis proches, ne sont pas toujours légalement reconnues lorsqu'il s'agit de régler une succession. Il est important de continuer à plaider pour une

reconnaissance légale plus large des différentes formes de famille.

3. Protection des personnes transgenres : Les personnes transgenres peuvent rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agit de faire reconnaître leur identité de genre dans le cadre des successions. Il est essentiel de travailler à une meilleure prise en compte de l'identité de genre des personnes transgenres dans les lois relatives aux successions.
4. Sensibilisation et formation : Il est important de sensibiliser les professionnels du droit, tels que les notaires et les avocats spécialisés en droit successoral, aux enjeux spécifiques auxquels sont confrontées les personnes LGBT+ dans les successions.

Une meilleure formation et une sensibilisation accrue peuvent contribuer à une meilleure protection des droits. En ce qui concerne les perspectives d'évolution, il est encourageant de constater que les droits des personnes LGBT+ sont de plus en plus pris en compte dans les débats législatifs.

Les avancées sociétales et les progrès des droits LGBT+ dans d'autres domaines peuvent également influencer les discussions sur la protection des droits dans les successions. Il est important de continuer à soutenir les organisations LGBT+ et les militants qui œuvrent pour une meilleure protection des droits dans les successions. Les avancées législatives et les perspectives d'évolution dépendront en grande partie de la mobilisation et de l'engagement de la société civile et des acteurs politiques.

## **2. Exploration des pistes d'évolution législative et des initiatives en cours pour une meilleure prise en compte des spécificités des couples de même sexe et des personnes LGBT+ dans le droit des successions**

## **français.**

Il y a plusieurs pistes d'évolution législative et initiatives en cours pour une meilleure prise en compte des spécificités des couples de même sexe et des personnes LGBT+ dans le droit des successions français. Voici quelques exemples :

1. Égalité des droits entre le mariage et le PACS : Certains défenseurs des droits LGBT+ plaident pour une égalité totale des droits entre le mariage et le PACS en ce qui concerne les successions. Cela signifierait accorder les mêmes droits et protections aux couples de même sexe, qu'ils soient mariés ou pacsés.
2. Reconnaissance des familles choisies : Il existe des propositions visant à élargir la définition de la famille dans le droit des successions afin de reconnaître les familles choisies, telles que les familles recomposées ou formées par des amis proches. Cela permettrait une meilleure protection des droits de succession pour ces familles non traditionnelles.
3. Prise en compte de l'identité de genre : Il est important de travailler à une meilleure prise en compte de l'identité de genre des personnes transgenres dans les lois relatives aux successions. Cela pourrait inclure la reconnaissance du changement de genre dans les documents officiels et la protection de l'héritage d'une personne transgenre selon son identité de genre.
4. Sensibilisation et formation des professionnels du droit : Il est essentiel de sensibiliser et de former les professionnels du droit, tels que les notaires et les avocats spécialisés en droit des successions, aux spécificités des couples de même sexe et des personnes LGBT+. Cela permettrait de garantir une meilleure compréhension et une application plus juste des lois en matière de succession.

Ces pistes d'évolution législative et initiatives en cours

démontrent une volonté de mieux prendre en compte les spécificités des couples de même sexe et des personnes LGBT+ dans le droit des successions en France. Il est important de soutenir ces initiatives et de continuer à travailler vers une meilleure protection des droits des personnes LGBT+ dans ce domaine.

#### Sources :

1. La loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe : enfin ! | Lexbase
2. Le droit au mariage entre deux personnes du même sexe – Mon Droit & Mes Libertés
3. Les droits des personnes LGBT+ en France : avancées et défis juridiques – Actu Juridique